

OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A ASSOCIATION A
VERSER et
ANNULATION
SUBVENTIONS
2018

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 DEC. 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL
Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'une part, de verser une subvention
exceptionnelle à :

- « HALT'O CROC » (Concours Ring) pour un montant de 2 500 €

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal
a voté au budget 2018 une subvention de 50 € pour l'association « Communes
du Canal des 2 mers » et de 6 300 € pour l'« Amicale des retraités Mairie ».

L'association « Communes du Canal des 2 mers » ne souhaitant pas recevoir
de subvention et l'« Amicale des retraités Mairie » ayant eu une réduction
d'adhérents (soit une valeur de - 140 €), Monsieur le Maire propose, à la
demande de la Direction Gestionnaire, d'annuler tout ou partie de leur
versement.

Après avis de la Commission des Finances en date du 06 décembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Halt'o Croc.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2018 sur l'article 6574.

APPROUVE et AUTORISE :

- l'annulation de 50 € de subvention à l'association « Communes du Canal des 2 mers »,
- une réduction de 140 € pour l'« Amicale des retraités Mairie », soit un versement limité à 6 160 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.

Application faite le : 17 DEC. 2018 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 14 DEC. 2018 Par publication le : 18 DEC. 2018 Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD